

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

N° 2020-045

**Conseil Municipal - Vote du règlement intérieur -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 9h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Vanessa RICHARD, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Eric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET et Raymond DOUARE.

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Dominique RENAULT.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller.

Ce règlement annexé, fixe notamment :

- les valeurs portées par le Conseil Municipal de Saint-Ay ;
- les règles pour une meilleure participation de tous aux travaux municipaux ;
- les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la proposition de règlement intérieur annexé à la présente délibération pour le mandat 2020-2026 ;
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

25 MAI 2020

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.